

Pour diffusion immédiate

Jour de deuil national

Une pensée pour des milliers de travailleurs disparus, blessés ou malades

JOLIETTE, LE 21 AVRIL 2011 – Les chiffres étonnent et bouleversent. En 2008, 195 travailleurs sont décédés au Québec dont 103 des suites d'une maladie professionnelle reliée, 3 fois sur 4, à une exposition à l'amiante. Par ailleurs, 61 438 blessures ont été recensées au cours de la même année ainsi que 44 923 problèmes de santé liés au travail.

En ce *Jour de deuil national*, le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) estime que l'ampleur du phénomène et la souffrance des familles éprouvées doivent motiver le maintien, voire le renforcement des mesures de prévention et des campagnes de sensibilisation dans les milieux de travail.

« Nous sommes affligés par le nombre de victimes, mais ces statistiques stimulent en même temps notre volonté d'accroître nos actions et la portée de celles-ci », explique Alain Poirier, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les facteurs de risque dans les milieux de travail restent en effet nombreux : le bruit, les poussières de silice et d'amiante, la chaleur, ainsi que tout ce qui contribue aux maux de dos, aux tendinites et aux bursites; ce que les spécialistes appellent les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Ces TMS constituent un problème de santé important qui, sans entraîner de décès, peuvent compromettre sérieusement la qualité de vie des travailleurs. Près de 6 000 d'entre eux sont ainsi indemnisés chaque jour pour des troubles musculo-squelettiques. Ce phénomène touche les travailleurs de tous les secteurs de l'économie. Selon des données obtenues de la CSST et traitées par l'Institut national de santé publique du Québec, il aurait provoqué 35 000 nouvelles lésions au cours de la seule année 2008.

Dans le cadre du *Jour de deuil national* soulignant le décès de travailleurs ainsi que la souffrance des victimes de blessures ou de maladies professionnelles, le RSPSAT et la Direction générale de santé publique invitent les travailleurs, les entreprises et la population à réfléchir sur les conditions qui mettent en péril la santé des travailleurs et notamment celles qui favorisent l'apparition des TMS : les postures contraignantes, l'effort excessif, les vibrations, etc. Ce problème peut toutefois s'atténuer avec l'application de mesures concrètes : varier les tâches, prendre des pauses régulières de quelques secondes, vérifier les cadences, aménager les postes de travail dans les zones de confort du travailleur, adopter de bonnes techniques de travail, etc.

Un réseau de spécialistes au service des travailleurs et des entreprises

Le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) a pour mission de soutenir les entreprises du Québec dans la prise en charge de la prévention des maladies professionnelles et la réduction des risques pour la santé dans les milieux de travail.

Source : Direction des communications et des relations publiques

Renseignements : Marie-Josée Charron
Agente d'information
Tél. : 450 759-1157, poste 4208
marie-josée.charron@ssss.gouv.qc.ca